

# Tencin Toujours Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°8

JUIN 2016



## LE MOT DU MAIRE

Le Conseil municipal lors de sa séance du 22 mars 2016 a voté le budget primitif. Comme évoqué dans les précédentes éditions ce budget a été construit dans un contexte d'importantes diminutions des dotations de l'État. Comme nous nous y étions engagés avant les élections, nous n'avons pas, cette année encore, augmenté les taxes locales communales : taxe d'habitation, taxes foncières.

Cependant, nous devons aujourd'hui trouver des pistes d'économies pour pallier la diminution de nos recettes. C'est pourquoi nous avons engagé une réflexion sur l'éclairage public, ainsi que sur les possibilités de mutualisation.

Ces économies devraient nous permettre d'éviter de recourir à l'emprunt et de maintenir nos investissements à un niveau correct.

François Stefani



## Bienvenue aux nouveaux commerçants

La présence de commerces est le signe d'une commune dynamique et l'année 2016 marque l'ouverture de nombreux commerces et activités commerciales dans notre village.

Nous vous les présentons dans ces pages afin que vous puissiez découvrir leurs talents et services. Vous trouverez également un rappel des commerces déjà installés sur la commune.

Salon de Coiffure  
Nouvel Hair



**Carine et Nicole vous accueillent au Salon de Coiffure Nouvel Hair – avenue du Grésivaudan. 04 76 90 64 69**  
Horaires d'ouverture : Lundi et Samedi de 9h à 16h.  
Mardi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.  
Jeudi de 9h à 12h et 14h à 18h.  
Fermé le mercredi

Can'Idée  
Éducateur Canin -  
Éleveur - Toilettage



**Isabelle Dumont – 371 Vieille rue.**  
Éducateur canin et toilettage  
**Can'idée**  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi sur rendez-vous  
au 06 80 55 46 81.  
Élevage de bergers australiens.

## Le Fournil doré de la Tuilerie



### Le fournil doré de la Tuilerie

Restaurant /Self-Service/Pizzeria  
Boulangerie Pâtisserie artisanales  
04 76 90 64 46

Ouvert tous les jours de 6h à 21h30.



### Belledone Pressing /Laverie

Tél. 04 76 90 64 63

M. et Mme Disant vous accueillent du mardi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 18h.

La laverie est ouverte 7j/7j et est équipée de 2 séchoirs, 2 machines de 20 kg et 2 machines de 10 kg.

## Pressing/Laverie



## Supermarché

**U Express**  
avenue du Grésivaudan  
38570 Tencin

L'équipe vous accueille du lundi au samedi de 8h à 20h30.

Le dimanche : de 8h à 13h00



## Bienvenue aux nouveaux commerçants



**Amandine et Raphaël vous accueillent au Salon ART'IFF Coiffure avenue du Grésivaudan. Tél. 04 76 90 09 59**

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi : 9h30 - 12h et 13h - 18h30 ;  
mercredi et vendredi : 9h30 - 12h et 13h - 19 h et samedi : 9h - 18h.  
À découvrir le FishSpa pour un moment de détente vraiment pas  
comme les autres !



### Commerce pour les fines bouches : Le panier des Paletières

**Le Panier des Paletières - Traiteur.**

Tél. 04 76 90 35 51 ou 06 82 34 38 32

Geneviève vous accueille du mardi au samedi de 9h30  
à 12h30 et de 15h à 19h.

Le dimanche de 9h30 à 12h30.

À découvrir dans la boutique, de nombreux objets de  
décoration pour la maison.

## Mémo des commerçants déjà installés

**Épicerie Fine - Le Moulin de Tencin** : route de Theys - 38 570 Tencin. .... Tél. 04 76 13 02 82

**Bar et Restaurant - Chez Fofu** : avenue du Grésivaudan - 38 570 Tencin. .... Tél. 04 76 71 36 23

**Tabac Presse** : 869 avenue du Grésivaudan - 38570 Tencin. .... Tél. 04 76 71 36 75

**Boulangerie-Pâtisserie - Au Pain Normand** : 779 avenue du Grésivaudan - 38 570 Tencin. .. Tél. 04 76 71 36 01

**Institut de beauté - Aux Petits Soins** : 170 rue de la Tuilerie - 38 570 Tencin. .... Tél. 04 76 90 95 23

**Produits italiens et pizzas Chez Gio et Gio** : 180 rue de la Tuilerie - 38 570 Tencin. .... Tél. 04 76 73 05 12

**Garage Will Auto** : 150 rue de la Tuilerie - 38 750 Tencin. .... Tél. 04 76 97 13 98

**Grési Car** : 134 rue de la Tuilerie - 38 570 Tencin. .... Tél. 04 76 04 77 43

**Scierie de Tencin** : avenue du Grésivaudan - 38570 Tencin. .... Tél. 04 76 71 05 04

# L'éclairage public

## Pourquoi s'en préoccuper ?

- :: pour se mettre en phase avec les lois Grenelle qui nous orientent vers une consommation raisonnée de l'énergie
- :: pour être exemplaires en réalisant des économies
- :: pour avoir un impact positif sur l'écologie

## Quels sont les objectifs recherchés ?

- :: réduire le coût annuel de l'éclairage public
- :: limiter la pollution lumineuse
- :: préserver la biodiversité

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait réaliser un audit par le SÉDI et constitué un groupe de travail pour explorer toutes les solutions permettant de réaliser des économies sans toutefois entraîner de nuisances :

- :: installation d'horloges astronomiques
- :: réducteurs de puissance
- :: extinction nocturne
- :: remplacement des anciennes lampes par des LED.

Le travail de modernisation a déjà commencé. Lors des travaux d'enfouissement du réseau ou lors de rénovation de voiries (avenue du Grésivaudan, rue du Clos, rue du Lavoir, Vieille rue et bientôt route de They) les lampes



énergivores sont systématiquement remplacées par des lampes LED moins consommatrices d'énergie.

Nous envisageons également d'expérimenter sur certains secteurs une coupure nocturne de l'éclairage de 23h 30 à 3h 30 (4 heures d'extinction représentent environ 40 % de consommation en moins).

Si, les retours d'expérience sont positifs, nous l'étendrons à l'ensemble de la commune. Les riverains concernés par la phase test seront informés préalablement à la mise en œuvre, et à l'issue de l'expérimentation, une réunion publique sera organisée pour en permettre l'évaluation.

## Vieille rue

Dans le continuité de l'étude sur le réaménagement des rues du vieux bourg, un nouveau plan de circulation a été expérimenté, et une signalétique provisoire mise en place.

Les remarques adressées lors de ce test ont été prises en compte et soumises au bureau d'études chargé de la maîtrise d'oeuvre.

Les modifications qui seront apportées vont permettre de satisfaire la majorité des demandes: la Vieille rue restera en double sens entre la rue du Lavoir et la rue du Clos, En ce qui concerne les autres rues, la plan mis en place a été validé.

À l'issue des travaux qui doivent débuter en juillet et dont la réalisation a été confiée à l'entreprise MILLET de Chambéry pour un montant de 172800 € les arrêtés de circulation seront pris et la signalétique définitive installée.



## Déclarations de travaux

Renommées aujourd'hui déclarations préalables, les déclarations de travaux sont réglementées par le code de l'urbanisme comme toute autre demande d'urbanisme.

L'instruction des dossiers est faite en Mairie.

La durée est de 1 mois si le projet n'est pas inscrit dans le périmètre du château et si aucune pièce complémentaire n'est requise ; de 2 mois si le projet se trouve dans le périmètre du château et si aucune pièce complémentaire n'est demandée.

À la remise du dossier vierge, des pièces, éléments constituant du dossier, vous sont demandées. Il faut veiller à ce qu'elles soient toutes annexées car une demande de pièces complémentaires peut prolonger le délai d'instruction du dossier de plusieurs mois !

**Important :** au dépôt du dossier en mairie, il n'y a pas de pré-instruction ! Un récépissé de dépôt est délivré à l'accueil.

L'instruction consiste à vérifier que le projet est conforme aux documents d'urbanisme en vigueur sur la commune (PLU, Plan de prévention des risques naturels (PPRn) entre autres. Des services de l'État peuvent également être consultés (Conseil départemental de l'Isère, Direction des Affaires Culturelles...) afin qu'ils émettent un avis sur votre dossier si nécessaire.

Les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir obtenu un arrêté municipal autorisant ou pas les travaux. Attention, les autorisations tacites une fois les délais dépassés, ne sont pas systématiques !

Un terrain classé en zone constructible ne signifie pas pour autant qu'il pourra accueillir n'importe quel projet. Il se peut qu'aucun projet ne puisse y être réalisé s'il ne peut correspondre aux règlements d'urbanisme en vigueur.

## Modernisation des administrations

Dans le cadre de la modernisation des administrations vers une administration dite « électronique », la mairie de Tencin a depuis un an signé plusieurs conventions et mis en place de nouvelles procédures spécifiques pour dématérialiser ses échanges avec les autres administrations. Les anciennes versions « papier » de nombreux documents administratifs sont progressivement remplacées au profit de leurs versions informatiques sécurisées. Cette amélioration permettra à vos documents une fois numérisés et cryptés, de circuler plus rapidement entre les différentes administrations et d'accélérer leur traitement. Les documents tels que vos données d'états-civil, listes électorales, actes de mariage... ainsi que certains documents de gestion entre administrations sont tous concernés par cette dématérialisation.

L'intégralité de ces échanges se mettront progressivement en place d'ici septembre (date légale : janvier 2017). L'étape suivante concernera la dématérialisation des factures transmises par les entreprises aux collectivités locales et inter-collectivités... Ces nouvelles procédures visent à faciliter et sécuriser le quotidien des entreprises, en allégeant leurs charges, en modernisant les relations avec l'administration dans un objectif de gain de compétitivité.



## Égout collecteur

L'entreprise assurant la maintenance des réseaux d'eaux usées est intervenue plus de trente fois en 2015 pour le débouchage des réseaux.

Des couches, des serviettes périodiques et d'autres objets n'ayant rien à faire dans les conduites ont été retrouvés.

Ces interventions sont facturées à la commune et sont donc répercutées sur les factures d'eau des particuliers.

## Déjections canines

À plusieurs reprises, des propriétaires de chiens ont été interpellés alors que leurs chiens faisaient leurs besoins sur la voie publique. La commune a la possibilité de verbaliser les contrevenants d'une amende de 2<sup>e</sup> classe du montant de 35 €, conformément à l'article R.632-1 du nouveau Code pénal.



## Conseil municipal



### Conseil municipal du 8 décembre 2015

#### 1. Tarif des prestations communales pour 2016

##### a. Location des appartements

Les baux de location étant signés à des périodes différentes, la révision de prix s'effectuera à des périodes différentes, mais toujours en correspondance avec les indices INSEE de la période de référence.

##### b. Location des garages

La même formule de révision de prix que pour les loyers sera appliquée. Compte tenu du pourcentage calculé, la location trimestrielle des garages passera de 51,02 € à 51,06 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

##### c. Location de la salle des fêtes

350 € le week-end, 80 € la demi-journée, 130 € la journée en semaine, 600 € la caution et 60 € le droit de réservation.

##### d. Tarif du m<sup>3</sup> d'eau et du m<sup>3</sup> assaini

Proposition de passer la part communale du m<sup>3</sup> d'eau de 0,64 à 0,78 € et la part communale du m<sup>3</sup> assaini de 1,10 € à 1,25 €.

Validation de tous les tarifs précités.

#### 2. Virements de crédits dans le budget principal et le budget annexe

Proposition de faire les réajustements suivants dans le budget principal : 73 348 € dans le budget de fonctionnement, 14 406 € dans le budget d'investissement et 2 562 € pour le budget annexe.

Validation de ces propositions.

#### 3. Amortissement du solde de la participation versée au SÉDI pour les travaux de la Vieille rue

Le solde de l'opération s'élevant à 7 916,01€, proposition d'intégrer cette somme sur quinze ans dans les prochains budgets, soit 527,73 € par an.

Validation de cette proposition.

#### 4. Avenant au contrat d'affermage du réseau d'eau potable

Validation de l'avenant du contrat pour un an.

#### 5. Exonération de P.A.E. pour le multiaccueil et l'ADSEA

Validation de cette exonération.

#### 6. Avenant à la convention aux frais de fonctionnement de la C.L.I.S. de Crolles

Validation de cet avenant pour un montant de 916,82 €.

#### 7. Précisions relatives à l'attribution des IFTS et IHTS

Autorisation donnée au maire de transmettre le document recensant les grades des agents titulaires et les catégories d'agents non titulaires au Trésor public.

#### 8. Convention avec la Communauté de communes pour la fourniture des repas de la cantine scolaire 2015-2016

Autorisation donnée au maire de signer la convention pour un tarif de 4,21 € par repas.

#### 9. Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal à l'école élémentaire

Cette mise à disposition engendre un coût pour la commune de 2,05 €/élève/séance x 10 séances, plus les frais de transport s'élevant de 67,37 € à 134,73 € selon le nombre d'élèves transportés.

Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la CCPG.

#### 10. Convention avec ErDF pour l'extension du réseau public de distribution

Installation d'un transformateur aux Glairons pour un montant de 34 102,73 € TTC.

Autorisation donnée au maire de signer la convention.

#### 11. Convention avec la commune de Crolles pour la participation au centre médicoscolaire

Nouvelle tarification du centre médicoscolaire : 1,11 €/élève

Autorisation donnée au maire de signer la convention.

#### 12. Divers

a. Transfert de compétence au SÉDI pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Dans l'immédiat, il n'est pas donné suite à cette proposition.

b. Demande de subvention au SÉDI pour les travaux d'éclairage public, route de Theys.

50 % des travaux peuvent être financés par le SÉDI.

Mandat donné au maire pour déposer cette demande de subvention.

c. Lettre de commande auprès de l'entreprise MGTP pour les travaux de réseaux et maçonnerie du bâtiment modulaire de l'école maternelle.

Travaux estimés à 5 148,80 € TTC pour les réseaux et 29 270,40 € TTC pour le sous-bassement.

Autorisation donnée au maire de signer ces documents.

d. Contrat avec la SACPA pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, blessés ou décédés sur la voie publique.

Validation du renouvellement du contrat pour un montant de 0,87 € /habitant, et autorisation donnée au maire de le signer.

e. Désignation d'un délégué à la commission intercommunale des finances de la Communauté de communes.

Le délégué titulaire sera M. François Stefani, maire ; le suppléant M. Joël Marseille, 1<sup>er</sup> adjoint.

f. Déplacement des limites communales d'entrée de ville. Afin de réduire la vitesse sur la départementale, en la ramenant de 70 à 50 km/h, il faudrait, pour l'entrée sud, déplacer la limite communale au niveau de l'entrée de la zone commerciale.

Sur la route d'Hurtières, passant désormais le long du futur multiaccueil pour rejoindre l'allée du Roy et aboutir au rond-point, afin de pouvoir ramener la vitesse à 30 km/h, il faudrait implanter la limite communale au virage de la route d'Hurtières. Le côté nord ne serait pas touché.

Un courrier, pour avis, sera adressé aux services du Conseil départemental, sachant que cette décision peut être prise par arrêté du maire.

**Fin de la séance** ■

## Conseil municipal du 11 février 2016

### 1. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2015

Le compte administratif du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 267 025,24 € et un excédent d'investissement de 131 405,87 €.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir un excédent de fonctionnement de 35 735,85 € et un excédent d'investissement de 68 978,90 €.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 12 598,19 €. Il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget.

### 2. Recrutement de personnel remplaçant

Autorisation donnée au maire de procéder aux recrutements nécessaires si besoin.

### 3. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Vieille rue

Autorisation donnée au maire de signer la mission de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des Cairns à hauteur de 67 200 € TTC.

### 4. Plan de financement et contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom, aménagement Vieille Rue/ rue du Cèdre

– Sur le réseau électrique :	
Montant des travaux prévisionnels	: 106 199 € TTC
Financements externes	: 61 597 €
Charge restant à la commune	: 44 602 €
– Sur le réseau France Télécom :	
Montant des travaux prévisionnels	: 29 543 € TTC
Financements externes	: 6 632 €
Charge restant à la commune	: 22 911 €

Adoption du plan de financement.

### 5. Plan de financement et contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom, aménagement Vieille rue/ rue de l'Église

– Sur le réseau électrique :	
Montant des travaux prévisionnels	: 130 885 € TTC
Financement externes	: 118 937 €
Charge restant à la commune	: 11 948 €
– Sur le réseau France Télécom :	
Montant prévisionnel des travaux	: 37 927 € TTC
Financements externes	: 8 857 €
Charge restant à la commune	: 29 070 €

Adoption du plan de financement.

### 6. Vente de 24 logements collectifs de Grande Terre par la SDH

Validation de la demande faite par la SDH pour la vente de 24 appartements et 7 garages.

### 7. Modification statutaire de la Communauté de communes.

Validation de la demande de modification afin d'être en adéquation avec la loi NOTRe.

### 8. Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers réalisés par ErDF

Validation de la mise en place de cette redevance perçue à compter de 2017.

### 9. Suppléant à la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Mme Joly, M. Corbalan fait acte de candidature.

Élection de M. Corbalan.

## 10. Désignation d'un nouveau délégué au S.I.E.C.

M. Gros ne pouvant plus assurer ses fonctions représentatives, M. Corbalan fait acte de candidature.

Élection de M. Corbalan.

## 11. Lancement de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé de la procédure de délégation du service public de l'eau de la commune

Autorisation donnée au maire de rechercher un maître d'œuvre pour nous accompagner dans la procédure de choix du mode de gestion et de la délégation du service public.

## 12. Agenda d'accessibilité

Programmation de travaux sur 3 ans de 2016 à 2018, portant sur l'accès de la salle des fêtes et du parc de la mairie. Validation du planning de travaux et autorisation donnée au maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.

## 13. Ouverture de crédits dans le budget 2016

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2016, proposition de demande de crédits pour un montant de 36 000 €.

Validation de cette proposition.

## 14. Lettre de commande à la marbrerie du Sud-Est pour la réalisation de deux caveaux pour ossuaire.

Validation des travaux et autorisation donnée au maire de signer la lettre de commande pour un montant de 9 000 € TTC.

## 15. Modification simplifiée du P.L.U.

Afin que les équipements d'intérêt collectif soient autorisés dans les zones AUa et AUb, il convient de faire une modification simplifiée du P.L.U.

Autorisation donnée au maire de mettre en œuvre la modification simplifiée du P.L.U.

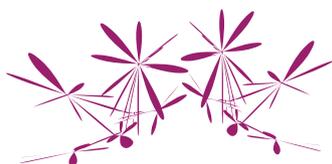
## 16. Échange de propriété

Possibilité de faire un échange de propriété entre la Communauté de communes et la commune pour la réalisation du bâtiment de la sauvegarde en cas de modification simplifiée du PLU non fructueuse.

## 17. Divers

Demande des jardins familiaux d'installer une deuxième pompe.

Refus du Conseil municipal d'installer ce deuxième matériel.



Fin de la séance ■

## Conseil municipal du 22 mars 2016

### 1. Budgets primitifs 2016

#### Budget principal

Section de fonctionnement : 1 498 314 €

Section d'investissement : 808 136 €

#### Budget eau/assainissement

Section d'investissement : 262 414 €

Section d'exploitation : 217 427 €

#### Budget CCAS

Il s'équilibre en dépenses/recettes en fonctionnement à hauteur de 23 151 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

Adoption de ces budgets.

### 2. Affectation des résultats de fonctionnement 2015 dans les budgets 2016

#### Budget principal

Excédent de 267 071,91 €, dont 145 803 € seront affectés en investissement pour équilibrer le budget d'investissement, 121 268,91€ resteront en section de fonctionnement pour équilibrer ce dernier budget.

#### Budget eau/assainissement

Excédent de 35 735,85€ qui sera intégré totalement dans la section d'exploitation 2016 afin de pouvoir équilibrer notre budget.

#### Budget CCAS

Excédent de fonctionnement de 12 598,19 € qui sera réintégré dans la section de fonctionnement 2016 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget.

Adoption de ces affectations.

### 3. Vote des taux d'imposition

Pas de modification des taux d'imposition. Pour 2016, les taux appliqués sont 7,87 % pour la TH, 20,76 % pour le FB et 52,15 % pour le FNB.

Validation de ces taux.

### 4. Désignation du cabinet chargé de nous assister dans le choix du mode de gestion du service de l'eau

Mandat donné à PPS Collectivités pour la mission de suivi du dossier de l'affermage de notre service d'eau potable.

### 5. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation

Autorisation donnée au maire de signer cette convention avec le centre de gestion.

### 6. Position de la commune concernant la prise de compétence du PLUi par la CCPG

Opposition du Conseil municipal au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de communes.

## 7. C.E.S.U.

Demande de possibilité de régler ses frais de périscolaire par chèque emploi service par une famille.

Le Conseil municipal décide de différer sa décision pour cette année et verra s'il est de nouveau sollicité l'an prochain.

## 8. Signature de la convention avec la SCI La Réna pour la remise en état du chemin des Songes de la voirie fermée jusqu'au lac

Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la SCI La Réna et choix de l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux à hauteur de 42 000 €.

## 9. Divers

a. Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier municipal de la commune

Décision d'attribuer à Madame Le Coz l'indemnité de conseil fixée à taux plein, à compter de l'année 2016.

b. Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection du périmètre de captage de Vigne Close

Lettre de commande adressée au cabinet DMI pour l'assistance au maître d'ouvrage pour les formalités cadastrales et de subvention, et pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 4 200 €.

c. Convention avec le Conseil départemental pour l'ADSL de Vautravers

Autorisation donnée au maire de signer la convention afin de procéder à l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau Internet haut débit.

d. Changement de directeur à la direction territoriale du Grésivaudan à Bernin

Monsieur DUCROUX est parti, il est remplacé par Madame CHAPOT.

e. Plaque de rue

Monsieur le Maire rappelle qu'antérieurement il avait été sollicité par la FNACA afin que soit apposée une plaque de rue dénommée « rue du 19 mars 1962 ».

Il est proposé de l'implanter sur le parking « Fofu » car il n'y a pas d'habitations, et n'entraînera pas de changement d'adresse à faire par les riverains s'il en avait été autrement.

Inauguration le 28 mai 2016.

f. Compteur Linky

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des informations parues dans la presse relatant que certaines communes s'opposent à l'installation de ce matériel.

Il précise que les communes ne peuvent pas refuser ces installations car c'est une décision gouvernementale.

Ces compteurs permettent de suivre à l'instant T la consommation chez les particuliers.

Il précise aussi que sur le territoire, trois lieux de fabrication de ce matériel sont recensés, dont un à Fontaine.

Monsieur MARSEILLE précise qu'à ce jour, il y a une quarantaine de communes qui s'opposent à cette mise en œuvre par crainte d'impacts sanitaires et écologiques (ondes).

g. Lotissement Clos de la Tour aux Glairons

Le lotisseur et l'entreprise ont fait part de leur inquiétude pour le passage du cross le 17 avril prochain dans ce secteur, notamment par rapport au risque de détérioration des coffrets électriques qui ont été installés.

h. Réunion organisée par la sénatrice

Madame DAVID Annie, sénatrice de l'Isère organise une réunion publique à Crolles, rue du Moulin, le 22 avril à 18 h.

Fin de la séance ■



## Vous partez en voyage ? Vos pièces d'identité sont-elles à jour ?

Afin de mieux préparer vos voyages, assurez-vous que vos papiers d'identité sont à jour. En effet, **le délai de renouvellement est d'au moins 1 mois** pour obtenir une carte d'identité, voire plus en période d'été.

Les délais peuvent être également longs pour l'obtention d'un passeport durant cette période.

Il n'existe aucune dérogation. Les seules urgences acceptées sont : motif professionnel et décès !

Le récépissé, preuve de dépôt d'une demande de renouvellement de pièce d'identité, n'est pas un titre de circulation et n'autorise pas le passage aux frontières.

**La mairie ne peut fournir AUCUN document pouvant remplacer une carte d'identité ou un passeport. Soyez prévoyant !**

## Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



### L'attestation de recensement

Le recensement pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) s'effectue à la mairie du domicile du Jeune. Tous les jeunes gens sont concernés, garçons et filles dès 16 ans.

À cette occasion une attestation de recensement est délivrée. Autrefois valable pour s'inscrire aux examens soumis à l'autorité publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette attestation ne suffit plus. Elle est remplacée par le certificat de défense et citoyenneté délivré à l'issue de « la journée ».

En cas d'urgence, une attestation provisoire valable 1 mois peut être délivrée par le centre du service national (CSN).

Dans ce cas, bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de mairie qui vous donnera les instructions pour l'obtenir.

### Journée défense et citoyenneté

Cette journée est obligatoire pour tous les jeunes, garçons et filles, et doit être accomplie entre le 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. Le recensement du jeune doit être préalablement effectué en mairie dès ses 16 ans.

Une convocation écrite indiquant la date de participation à la JDC (journée défense et citoyenneté) est envoyée au jeune entre la date de son recensement et celle de son 18<sup>e</sup> anniversaire.

La convocation est envoyée environ 45 jours avant la date de la session.

En cas de difficultés sur la date ou le lieu proposé, une demande pour d'autres date et lieu devra impérativement être envoyée au centre du service national (CSN) au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Salarié ou apprenti, une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée sur présentation de la convocation doit être accordée par l'employeur, sans possibilité de réduction du salaire mensuel ou décompte de cette journée des congés annuels.

À l'issue de cette journée, un certificat annuel de participation à la JDC est remis. Il remplace l'attestation de recensement antérieurement nécessaire pour passer concours et examens d'État, y compris le permis de conduire. Ces documents ne sont plus à fournir après l'âge de 25 ans.

### CONTACTS

Centre du Service National de Varcès – BP 08  
38 761 VARCES Cedex  
04.56.85.74.00. Site « MA JDC » pour contact par mail.

### Attention

Malgré la suspension du service national, l'appel sous les drapeaux demeure possible à tout moment en cas de conflit armé majeur. Les jeunes doivent donc pouvoir être contactés facilement par les autorités militaires. C'est pourquoi tout changement de situation doit être déclaré au CSN jusqu'à l'âge de 25 ans (déménagement, mariage, évolution professionnelle...).

### Création d'une plateforme inter-départementale de la naturalisation à la préfecture de l'Isère à compter du 15 décembre 2015

Les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage par les demandeurs domiciliés dans la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie seront désormais instruites par une plateforme interdépartementale située à la préfecture de l'Isère à Grenoble.

Avant toute autre démarche vous devez prendre contact avec l'association de votre département qui assure le pré-accueil.

Cette association se chargera de :

- :: vous accompagner et vous aider dans la construction de votre dossier ;
- :: vérifier la complétude de votre dossier ;
- :: prendre un rendez-vous à la plate-forme de Grenoble pour l'enregistrement de votre dossier et votre entretien d'assimilation.

PIMMS Grenoble La Villeneuve – 50 Galerie de l'Arlequin

38100 GRENOBLE Tel : 04 76 33 05 56

PIMMS Pont-de-Claix – 12 avenue Charles de Gaulle

38800 PONT-DE-CLAIX Tel: 04 38 92 10 33

PIMMS Villefontaine – 8 place Jean Jaures

38090 VILLEFONTAINE Tel: 04 75 01 86 58

Le dépôt des dossiers à la plateforme se fait uniquement par rendez-vous.

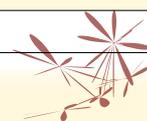
Pour toute information, vous devez exclusivement contacter les points de contact mentionnés ci-dessus.

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les accueils « naturalisation » des préfectures de l'Isère, de la Drôme, de la Savoie et de la Haute-Savoie sont fermés.

# État Civil 2015

## Naissances

<i>BAYLE Juliette</i>	<i>Le 23 janvier à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ITIM Anes</i>	<i>Le 31 janvier à La Tronche</i>
<i>DUSSART Raphaël Grégory Anthony</i>	<i>Le 14 février à Saint Martin d'Hères</i>
<i>SESTIER Amaury</i>	<i>Le 22 février à Saint Martin d'Hères</i>
<i>DHALLUIN Thomas Michel Jacques</i>	<i>Le 3 mars à La Tronche</i>
<i>FINELLI Evan Marc</i>	<i>Le 10 mars à La Tronche</i>
<i>DE ANGELIS Mateo Lucas</i>	<i>Le 17 mars à La Tronche</i>
<i>FREMINE Antonin Gabriel</i>	<i>Le 29 mars à Saint Martin d'Hères</i>
<i>BRETON Sacha Thomas Gérard</i>	<i>Le 13 avril à Saint Martin d'Hères</i>
<i>MOCQUOT Valentine Marie Julia</i>	<i>Le 9 avril à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ROLLAND Dwayne Roberto Denis</i>	<i>Le 21 avril à La Tronche</i>
<i>CHABANY Mathys Claude Aymeric</i>	<i>Le 12 mai à La Tronche</i>
<i>DOHRMANN Sarah Anne-Marie Agnès</i>	<i>Le 19 mai à Saint Martin d'Hères</i>
<i>PAILLAS Maëlyne Mila Sarah-Lou</i>	<i>Le 20 mai à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ANNIS Milan</i>	<i>Le 20 mai à Saint Martin d'Hères</i>
<i>JACOB Kylian</i>	<i>Le 25 mai à La Tronche</i>
<i>BRADET Ilona Nolwen</i>	<i>Le 3 juin à Saint Martin d'Hères</i>
<i>GENTHON Elia Chiara</i>	<i>Le 6 juin à La Tronche</i>
<i>CRIER Louane Emy Naëlle</i>	<i>Le 9 juin à La Tronche</i>
<i>RUIZ Emmy Carinne Manon Delphine</i>	<i>Le 21 juin à La Tronche</i>
<i>OHLING William Arthur François Frédéric</i>	<i>Le 24 juin à La Tronche</i>
<i>LIBRALATO Tiana Gilberte Sylvie</i>	<i>Le 6 juillet à La Tronche</i>
<i>GREZE Léo</i>	<i>Le 2 août à La Tronche</i>
<i>SILLY Corenthin Aubin</i>	<i>Le 19 août à Saint Martin d'Hères</i>
<i>PUZIO Lenny</i>	<i>Le 28 août à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ESCALLIER Tristan Jean-Yves Fred</i>	<i>Le 27 septembre à La Tronche</i>
<i>MAZZILLI Nino Kylian</i>	<i>Le 19 octobre à La Tronche</i>
<i>BLANCHARD Clément Christian Bernard</i>	<i>Le 20 octobre à La Tronche</i>
<i>NOLAND Maxime Elisa</i>	<i>Le 23 novembre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>BROCHET Eleanor Marguerite Geneviève</i>	<i>Le 14 décembre à La Tronche</i>
<i>HUGUES Callie Michèle Antonia</i>	<i>Le 14 décembre à La Tronche</i>
<i>ZANI DOS REIS Alessia Manuella</i>	<i>Le 16 décembre à La Tronche</i>



## Le Parrainage Civil ou Républicain

Il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine. Les maires, officiers de l'état-civil ne sont pas tenus de les célébrer.

Cet acte n'a aucune valeur juridique et ne crée aucun lien de droit entre le parrain, la marraine et l'enfant.

Aucune condition d'âge n'est requise pour les parrains et marraines : ils peuvent donc être mineurs.

Les familles peuvent choisir la commune de célébration, à condition que le maire accepte d'organiser cette cérémonie. Un dossier contenant des renseignements d'état-civil destiné à la rédaction de l'acte est déposé en mairie un mois avant la cérémonie.

À Tencin, les cérémonies de parrainage civil se déroulent le samedi à 11 heures.

## Mariages

QUERCIA Aurélien Benoit Maxime et BASSO Delphine Marie-France	À Montbonnot
MAGNAT Nicolas et GIMENES Magalie	Le 16 mai
ROYAN Jacques et BENOIT Valérie	Le 13 juin
SOMMARD Fabien et GARDET Laure	Le 20 juin
DE ANGELIS Grégory et DURAND Laetitia	Le 4 juillet
BRUNET-MANQUAT Laurent et GAFFARD Laurie	À La Pierre
MOREL Nathan et INIESTA Nellie	À Champ-sur-Drac
LOUVEL Alexis et Marine POULAT	Le 8 Août
MESSAFAH Farid et AUGIER Audrey	Le 29 Août
BOURGEAT Cédric et POZZULO Angélique	Le 12 Septembre
CHILLOUX Jonathan et GOMEZ Catherine	Le 24 Octobre
MAXIMY Nelly et SAYAH Dalila	Le 29 décembre
DUGUÉ Bruno et NULAC Aurélie	À Veuves (Loir et Cher)



## Décès

BINET, épouse GARDIOL Germaine Louise	Le 4 janvier à Hyères (Var)
BELLON, veuve COUDRY Louise Ernestine Gabrielle	Le 22 janvier à La Tronche
MASSET Ginette Simone Suzanne	Le 2 février à Fontaine
BŒUF, épouse PASTOR Marie-Jeanne	Le 5 février à La Tronche
ESTRAN Maurice Lucien	Le 17 mars à Échirolles
BOSON Georges	Le 19 mars à Paray-le-Monial (Saône et Loire)
GRAND Gérard Louis	Le 13 avril à La Tronche
DARMEDRU, veuve PEYSSELIER Martine Simone Yvette Renée	Le 17 mai à Lyon 8 <sup>e</sup> (Rhône)
BERNARD, veuve DALBAN-MOREYNAS Hélène	Le 12 juillet à Tencin
EYMIN-PETOT-TOURTOLETT, veuve RENAUD Simone	Le 24 juillet à La Tronche
AGIUS, épouse NAVARRO Ghislaine	Le 17 août à La Tronche
DOULAT, veuve DERLON Gabrielle	Le 18 novembre à La Tronche
PAGNUCCO Patrice	Le 4 décembre à La Tronche
VILLOT Simone, épouse BESSARD	Le 8 décembre à Vif
EYNARD Cyril	Le 16 décembre à Tencin
MICOUD Roland	Le 26 décembre à La Tronche



## Le budget 2016

Le budget communal se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement dont relève le financement des services nécessaires aux habitants ;
- la section d'investissement consacrée à l'amélioration des structures municipales et du cadre de vie.

Chaque section doit être présentée à l'équilibre : les dépenses doivent être égales aux recettes.

Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil autorise le maire à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du préfet, à qui ce budget est obligatoirement transmis.

### Le contexte des politiques "austéritaires"

Toutes les communes de France subissent depuis 2014 une baisse sévère des dotations que l'État doit leur verser au titre des compétences transférées qu'elles exercent. Ces baisses de dotation, 27 milliards d'euros cumulés jusqu'en 2017, rentrent dans une logique d'austérité dictée par la Commission européenne et mise en place avec diligence par le gouvernement français. Les milliards dépensés en 2008 par les États pour sauver le système bancaire de la crise financière ont fait exploser les dettes publiques qui doivent à présent être remboursées...selon le principe de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes.

Petit rappel sur l'injustice de cette opération de passe-passe : « La dette des administrations publiques locales ne représente que 9,5 % de la dette publique mais portent 22 % de l'effort (l'État et les administrations centrales représentent 80 % de la dette). De plus, contrairement à l'État, les collectivités n'empruntent pas pour financer leurs dépenses de fonctionnement mais pour financer uniquement leurs dépenses d'investissement. »

[http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF\\_12657\\_ARGUMENTAIRE.pdf](http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_12657_ARGUMENTAIRE.pdf)

Les municipalités sont menacées par le fameux effet ciseau, ce moment redouté où le volume des dépenses devient supérieur à celui des recettes. Dans ce contexte, les communes sont confrontées à la même quadrature : Doit-on augmenter les tarifs des services publics ? Doit-on réduire la voilure des investissements ? Doit-on augmenter la fiscalité locale ? Doit-on supprimer des services ?

La municipalité a fait le choix de jouer en partie sur les premiers leviers, en refusant de supprimer des services et d'augmenter les taux des impôts locaux, inchangés depuis 2010. Cela n'aura été possible que grâce à la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle qui a permis d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 au budget d'investissement.

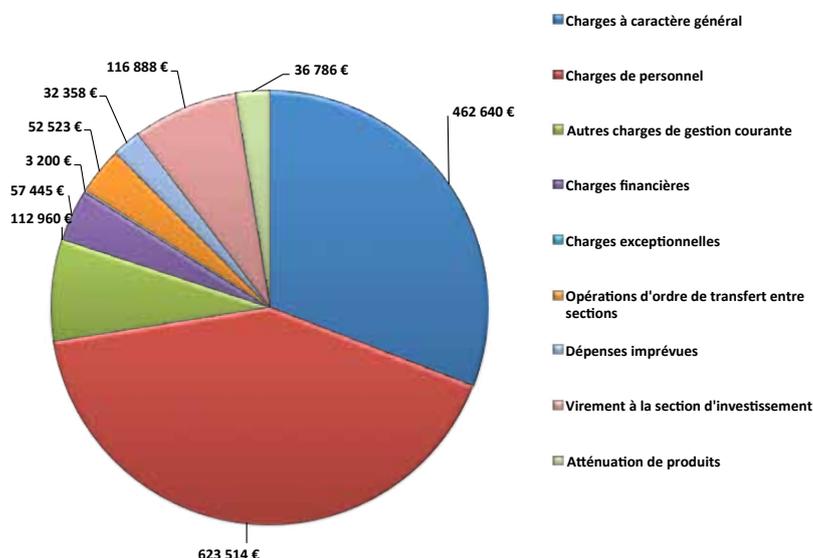
## Le budget primitif de fonctionnement 2016

Le budget primitif 2016 de fonctionnement se caractérise par une hausse de 3,8 % par rapport au budget précédent: 1 498 314 € au lieu de 1 443 820 € (budget supplémentaire).

Pour mémoire en 2015 la hausse était de 0,4 %. Nous allons détailler ci-après les principales raisons de cette évolution.

### » Dépenses de fonctionnement

(voir schéma ci-contre)



**1 )) Pour les charges à caractère général, on observe une augmentation de 3,2 %** par rapport à 2015 (-2,9 % en 2015). En raison essentiellement des postes suivants :

- achat et prestation de services communaux : + 5 800 € (+ 7,7 %), essentiellement dû à l'augmentation de l'activité de la cantine scolaire.

- entretien de voirie et réseaux : + 5 700 € suite à l'attribution d'une enveloppe budgétaire au Conseil Municipal des Enfants pour la réalisation d'un projet de voirie

Une modification comptable (+ 4550 €) qui enregistre désormais une dépense correspondant au remboursement des frais engagés pour la fréquentation de la piscine intercommunale par les scolaires dans ce chapitre.

Si l'on excepte cette mesure qui ne correspond pas à une dépense supplémentaire stricto sensu, l'évolution des dépenses à caractère général est en réalité de + 2,3 %.

**2 )) Pour les charges de personnel une hausse sensible de + 12,4 %** (-7,6 % sur l'exercice précédent).

Il s'agit principalement de l'effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires puisque la municipalité avait retardé l'application de la réforme à la rentrée 2014 : dépenses incontournables, dues à l'embauche des personnels encadrants nécessaires à l'accueil des élèves.

« Les collectivités indiquent que l'évolution des dépenses de personnel relève de décisions exogènes. Elles soulignent le caractère mécanique de l'augmentation des dépenses de personnel et notamment : les conséquences de la réforme des rythmes scolaires ; l'augmentation des cotisations CNRACL ; la revalorisation des catégories C ; l'augmentation IRCANTEC ; l'augmentation URSSAF ; l'évolution du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) ; l'augmentation des mutuelles » p. 12, voir lien en fin d'article (1) .

**3 )) Pour les charges de gestion courante la baisse, bien que moins forte, se poursuit : - 1,4 %** (baisse de 11 % lors de l'exercice précédent) due pour l'essentiel au pendant de la modification comptable évoquée ci-dessus et à une baisse de 10 % des subventions aux associations.

**4 )) Il faut relever une diminution de 10,4 % des charges financières** (nous avons une augmentation de 29 % en 2015) qui correspond à la baisse de la charge d'intérêt des emprunts, la dette étant en reflux.

**5 )) On notera en dépense (atténuation de produits), une augmentation de 40 %** (+10 519 €) correspondant à la contribution de notre commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Enfin, nous avons mis en réserve la somme de 32 358 € pour le budget supplémentaire de l'automne 2016 destinée à faire face à des dépenses imprévues sur l'exercice.

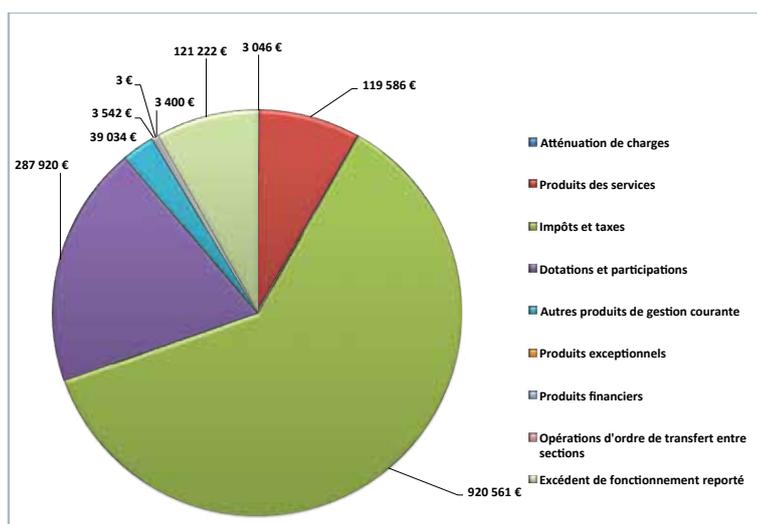
## )) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement doivent équilibrer la hausse des dépenses de fonctionnement, malgré le contexte défavorable de la baisse des dotations.

**1 )) Une hausse nécessaire des produits de service : + 7,1 %**, due essentiellement à l'augmentation des recettes de la cantine qui équilibrent la hausse des charges correspondantes.

**2 )) Une augmentation globale de + 10 %** du rendement des impôts et taxes (+ 84 848 €) due à l'augmentation exceptionnelle de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par le Grésivaudan. En effet, la revendication de la prise en compte de l'augmentation particulièrement forte de la population tencinoise, et donc des charges afférentes à son accueil, a été entendue. La dotation prend désormais en compte l'augmentation de la population lissée sur les trois dernières années.

Cette dotation est particulièrement bienvenue car nous assistons par ailleurs à une quasi stabilité des recettes de la fiscalité locale (+ 0,5 %) en raison d'une stabilisation des bases qui avaient sensiblement augmenté ces dernières années.



**3 )) Une nouvelle et importante baisse des dotations et participations de 59 946 €** soit

- 17,2 % (-18,6 % en 2015) qui s'explique toujours, pour l'essentiel, par l'effet conjugué

- d'une baisse des dotations d'État (DGF) par rapport au produit attendu, malgré l'augmentation de la population DGF.

- d'une moindre contribution des subventions (pour la construction de logements sociaux) de la Communauté de communes à ce budget, certaines ayant été perçues en 2015.

## Remarques sur le budget primitif d'investissement 2016

Le budget d'investissement est de nouveau en baisse sensible de 36 % (-34 % en 2015). Il se situe à un niveau inférieur à la moyenne des années précédentes avec 808 136 € (1 254 043 € en 2015). Il faut encore y voir l'un des effets des baisses de dotations qui ne permettent plus un autofinancement suffisant pour augmenter davantage les investissements.

Citons à ce propos l'enquête<sup>(1)</sup> publiée par l'AMF le 31 mai 2016 dont les résultats concernent l'ensemble des communes :

« La stagnation de l'autofinancement n'a donc pas permis de maintenir l'investissement et la baisse des dépenses d'équipement s'est poursuivie en 2015 avec une baisse 5 fois plus forte que sur le mandat précédent à la même période. L'AMF avait envisagé en mai 2015 une baisse de 25 % sur trois ans, de 2014 à 2017. Cette baisse de 25 % a donc bien été réalisée mais sur deux ans, en 2014 et en 2015. » p. 3 <sup>(1)</sup>.

Malgré ces difficultés, le budget d'investissement inclut des opérations qui sont la continuation de celles qui étaient programmées l'année précédente comme :

- Travaux du cimetière
- Enfouissement des réseaux et éclairage Vieille rue
- Requalification paysagère et travaux Vieille rue
- Aide au ravalement des façades avenue du Grésivaudan
- Restauration de l'église
- Aménagement de l'entrée du parc de la mairie
- Éclairage public route de Theys

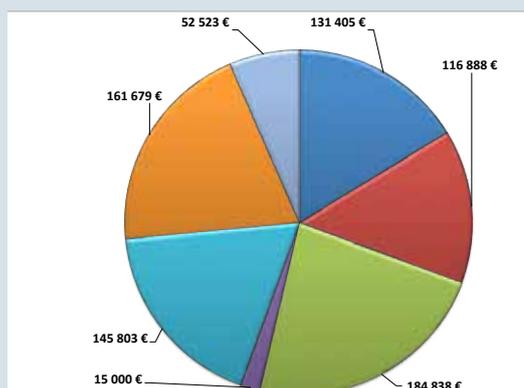
De nouveaux projets s'achèvent ou démarrent :

- Acquisition et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'école maternelle
- Alimentation électrique secteur Glairons
- Éclairage public route de Theys
- Protection du périmètre de captage de la source Bel air

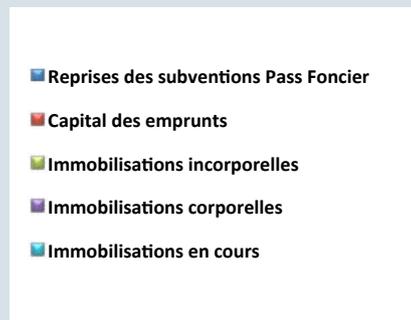
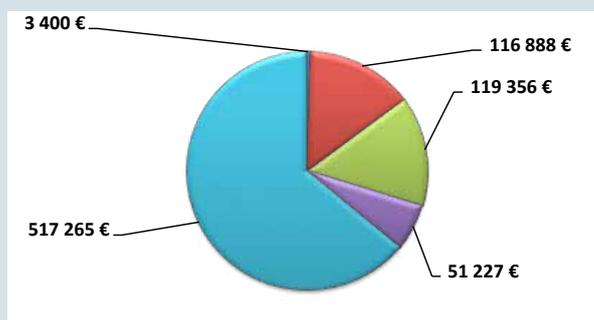
(1) Enquête de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations sur les finances du bloc communal en 2016:

[http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF\\_14636ANALYSE\\_DES\\_FINANCES\\_DU\\_BLOC\\_COMMUNAL\\_EN\\_2015.pdf](http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_14636ANALYSE_DES_FINANCES_DU_BLOC_COMMUNAL_EN_2015.pdf)

### » Budget d'investissement-recettes



### » Budget d'investissement-dépenses

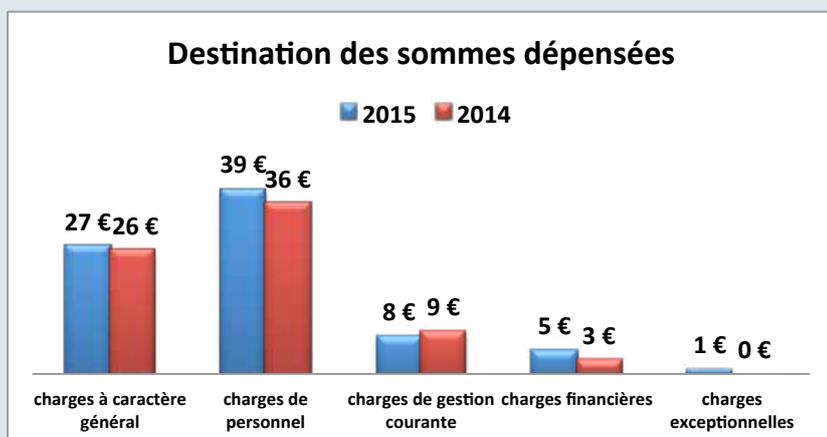


## Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2015

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2015 tel qu'il a été réalisé.

### » Destination des sommes dépensées

En 2015, avec 100 €, la commune a dégagé 20 € (26 l'année précédente) d'autofinancement et dépensé :



En 2015, on retiendra un niveau malgré tout correct de notre capacité d'autofinancement ou d'épargne (en raison de la DSC exceptionnelle) ainsi qu'une diminution de notre endettement :

2008 : 1832€	2011 : 1135 €	2014 : 1171 €
2009 : 1340 €	2012 : 1029 €	2015 : 1082 €
2010 : 1257€	2013 : 947 €	

## Perspectives (c'est moins mal que si c'était pire)

Le 2 juin 2016, c'est par ces mots désabusés que des maires ont accueilli l'annonce du Président de la République devant le congrès des maires, de diminuer d'un milliard d'euros la dernière ponction sur les budgets des communes. Ainsi notre commune connaîtra en 2017 une baisse un peu plus faible de ses dotations...mais une baisse quand même qu'il nous faudra bien compenser.

Derrière l'effet d'annonce et la volonté de faire baisser d'un cran la colère, cette réduction annoncée des restrictions des

moyens des collectivités et des services publics nous encourage à poursuivre les mobilisations populaires.

Plusieurs associations d'élus appellent à la mobilisation dans toutes les communes, dans toutes les collectivités pour obtenir de nouvelles avancées, des dotations d'État enfin respectueuses des compensations légitimes de charges et prenant en compte les besoins des habitants.

L'heure n'est pas à se sentir « rassurés » par ce recul partiel, mais plus « motivés » que jamais pour obtenir des succès car on est encore très loin du compte.

## L'Abri sous la Dent

**Après les 20 ans de l'Abri sous la Dent de Crolles, ouverture d'un nouvel hébergement d'urgence à la Terrasse**

L'Abri Sous la Dent (<http://asdcrolles.fr>) est une association solidaire et humanitaire qui, depuis 20 ans, accueille pour la nuit des personnes sans domicile fixe. Les personnes accueillies se voient proposer un lit, de la nourriture pour le repas du soir et le petit déjeuner, des produits d'hygiène mais aussi une écoute et de la convivialité. L'accueil est limité à 3 ou 4 nuits par mois et par personne. Les personnes accueillies ne restent que la nuit dans l'hébergement.

L'association gère déjà un hébergement d'urgence d'une capacité de 4 places à Crolles et ouvre un nouveau lieu d'accueil Place de la Cave à La Terrasse d'une capacité de 3 places pour accueillir les personnes sans abri de l'agglomération et de la vallée. Cet accueil se fera dans le logement inoccupé mis à la disposition de l'association par le Syndicat des eaux de La Terrasse conformément à une convention signée entre les deux parties. Le CCAS de la commune est également partenaire de cette convention.



Nous recherchons des personnes bénévoles pour gérer cet accueil entre 18h30 et 20h30 (ouverture du local, distribution de linge, de nourriture de produits d'hygiène et écoute des accueillis) et gérer le départ le matin (bus de 7h30 ou 8h30). Nous recherchons aussi des personnes bénévoles pour gérer le linge (lavage des draps et serviettes dans le logement).

Il y a de plus en plus de personnes sans ressources et sans domicile fixe sur Grenoble et ses environs, leur permettre de passer quelques nuits au chaud et de se ressourcer est une aide précieuse pour eux.

Les dates des réunions vous seront communiquées dès que possible, mais vous pouvez d'ors et déjà contacter l'association pour poser des questions ou vous faire connaître en tant que bénévole potentiel (sans engagement) en écrivant à : [contact\\_LT@asdcrolles.fr](mailto:contact_LT@asdcrolles.fr)

L'équipe de bénévoles de l'Abri sous la Dent

## Centre de Planification et d'éducation familiale du Grésivaudan

### Écoute – Information – Prévention – Dépistage

:: Des conseillères conjugales et familiales vous accueillent dans un lieu d'écoute, d'information et d'entretiens, autour des questions de la vie amoureuse et affective (contraception, IVG, IST-SIDA, soutien à la parentalité, violences...).

:: Accompagnement et prise en charge médicale gratuite pour les moins de 21 ans et non-assurés sociaux. Sans autorisation parentale pour les mineur(e)s.

:: L'équipe anime des séances d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les structures scolaires, sociales, associatives ou institutionnelles.

**Ouvert** à toutes et à tous, à tout âge, individuellement, en couple ou en groupe. Avec ou sans rendez-vous selon les horaires.

**Présidentes du Planning Familial de l'Isère** : Sarah Feyt et Maud Schwoerer

**Adresse** : Espace Simone Veil- 21 boulevard Jules Ferry - 38190 VILLARD BONNOT

**Tél.** : 04 76 13 39 51

**Ouvert du lundi au jeudi.**

**Courriel** : [cpef.legresivaudan@leplanningfamilial38.org](mailto:cpef.legresivaudan@leplanningfamilial38.org)

**Site internet** : [www.38.planning-familial.org](http://www.38.planning-familial.org)



## Info – CCAS

### Prévention canicule



Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

**En cas de forte chaleur,  
ne restez pas seul  
contactez votre mairie  
votre santé en dépend !**



## La Poste



Fermeture du bureau de poste de Tencin du 27 juin au 16 juillet 2016 et du 19 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Vous pourrez trouver tous vos services habituels dans les bureaux de poste voisins.

À compter du 4 octobre 2016, le bureau de poste sera ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30.



### TAP

Recherche bénévole pour accompagner l'activité peinture les lundis ou vendredis de 15h à 16h30 pour l'année scolaire 2016/2017.

Contact : Sandra au 07 76 90 69 98

## SANTÉ INFOS PRATIQUES

### Maison Médicale de Garde

Située au Centre Socio-culturel de Brignoud, la Maison Médicale de Garde a ouvert ses portes en septembre 2012.

Elle assure des permanences :

- du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00,
- le samedi de 14h00 à 24h00,
- les dimanches et jours fériés de 8h00 à 24h00.

#### Comment ça marche ?

Vous avez des soucis de santé, vous composez le 15. Le médecin régulateur en fonction du problème que vous rencontrez, pourra vous diriger sur la Maison Médicale de Garde où sont assurées les consultations de médecine générale.



*Jeter ? Pas question !*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Saint Vincent de Mercuze ouvre son Repair Café**

**Que faire d'un grille-pain qui ne marche plus ? D'une bicyclette dont la roue frotte ? Ou d'un pull troué aux mites ? Les jeter ? Pas question ! La MJC de Saint Vincent de Mercuze vous attend le 5 Janvier 2016 au Repair Café de Saint Vincent de Mercuze.**

La MJC de Saint Vincent de Mercuze, 34 place de la mairie 38660 Saint Vincent de Mercuze, se transforme en atelier de réparation le 5 janvier 2016. De 18h00 à 20h00, des gens de métier, électriciens, couturières, réparateur de bicyclettes, informaticiens et électroniciens sont là pour vous aider à réparer tout ce que vous avez à réparer, gratuitement. Outils et matériel sont également disponibles sur place. On apporte au Repair Café les choses en mauvais état qu'on a chez soi : grille-pain, lampes, sèche-cheveux, vêtements, vélos, jouets, vaisselle... Tout ce qui ne marche plus est bienvenu, et cet objet aura peut-être la chance d'une seconde vie. Les experts du Repair Café ont presque toujours la main heureuse.

En préconisant la réparation, la MJC veut contribuer à réduire la montagne de déchets. C'est urgent pense Patrick et Georges. « Nous autres, Européens, jetons énormément, même ce qui est à peine abîmé et serait parfaitement utilisable après une simple réparation. Pour bon nombre d'entre-nous, réparer n'est plus chose normale. Au Repair Café, nous voulons changer les choses. »

Le Repair Café veut être aussi un lieu de rencontre où les habitants du quartier apprennent à se connaître autrement. Où découvrir que les ressources pratiques et l'expertise ne manquent pas dans leur quartier. Patrick et Georges: « Réparer un vélo, un lecteur de CD ou un pantalon avec l'aide d'un voisin ou d'une voisine de quartier qu'on ne connaissait pas jusqu'alors change notre regard sur cette personne la prochaine fois qu'on la rencontre dans la rue. Faire ensemble des réparations peut déboucher sur des contacts vraiment sympathiques dans le quartier. »

Patrick et Georges soulignent que réparer économise aussi de l'argent et de précieuses matières premières, et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. « Surtout, le Repair Café veut être une expérience ludique, et gratifiante, de la réparation qui s'avère souvent très simple ».

### **Fondation Repair Café**

Le concept du Repair Café a vu le jour à Amsterdam, où l'association néerlandaise Stichting Repair Café ([www.repaircafe.nl](http://www.repaircafe.nl)) organise régulièrement depuis 2010 des rencontres de réparation. Depuis janvier 2011, l'association appuie des groupes locaux partout aux Pays-Bas et maintenant dans d'autres pays, qui veulent démarrer leur propre Repair Café. L'association soutient aussi le Repair Café de Saint Vincent de Mercuze

Après le 5 janvier 2015, le Repair Café de Saint Vincent de Mercuze se tiendra le mardi, tous les 15 jours, de 18 à 20 heures dans les locaux de la MJC!

Le 5 janvier 2016

**À l'intention de la rédaction :** Pour de plus amples informations, s'adresser à MJC Saint Vincent de Mercuze, tél. 04 76 08 45 68. Consulter également [www.mjc-stvincentmercuzo.info/repair-café](http://www.mjc-stvincentmercuzo.info/repair-café) ou [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org)

## Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands cherchent une famille d'accueil



D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Août 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique.

Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi". À la ville comme à la campagne les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez nous.

### Renseignements

CEI-Centre Échanges Internationaux  
Andrée Arlin - 165 bis rue Joliot Curie 69005 Lyon -  
04.78.36.32.27  
andarlin@numericable.fr  
Bureau Coordinateur :  
02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32



## Les infos de la bibliothèque

**La bibliothèque sera fermée du 1<sup>er</sup> au 16 Août 2016.**

Horaires d'ouverture du 1<sup>er</sup> Juillet au 6 Septembre 2016

Mardi : de 14h à 18h

Mercredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

Judi : de 14h à 18 h

Vendredi : de 15h à 19h

Samedi : de 10h à 12h

### À la rentrée

Dès septembre, plus de 200 nouveaux DVD seront disponibles à la bibliothèque : films, documentaires, animations, mangas, théâtre.

Pour tous les publics : de 0-3 ans à Adultes.

Afin d'harmoniser les règles de prêt des bibliothèques du Grésivaudan les conditions d'inscription et de prêt changent au 1<sup>er</sup> Septembre :

Cotisations : individuelle 5 € ; familiale 10 €.

Emprunt : 10 documents, 5 CD et 2 DVD par lecteur pour une durée de 21 jours.

### Coup de coeur



Dans le cadre du Prix CE 38 auquel la bibliothèque a participé, voici le lauréat 2016 pour Tencin :

Ariane Schreder, pour son premier roman *La silencieuse*, Editions Philippe Rey.

"C'est dans une grande maison isolée au bord d'un fleuve que Clara vient se réfugier après une rupture amoureuse. Là, elle passe ses journées dans l'atelier à sculpter d'aériennes silhouettes, des mobiles qui touchent terre."

D'une grande délicatesse, ce portrait d'une femme discrète, seule par nécessité, touche par sa justesse. Clara est en quête de sa voie et, comme ses sculptures, elle est encore inachevée.





## Établissement public de lutte contre les moustiques et de gestion des zones humides

### La démoustication l'affaire de chacun

Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire.

Cette mission de service public, financée par votre commune et le Conseil départemental, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur pique, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau. Tout récipient contenant de l'eau, même propre, peut permettre le développement des larves. C'est donc à ce stade que la lutte est la plus efficace car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées autour des habitations. L'implication et la vigilance de chacun sont donc nécessaires. En supprimant ces points d'eau autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement larvaire et donc la prolifération des moustiques.

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

- enlever tous les objets dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de recueils d'eau,
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille...),
- couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur notre site internet :

[www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)

Des préventeurs moustiques détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 31 chemin des Prés de la Tour-73310 Chindrieux.

Téléphone : 04 79 54 21 58.

Une version électronique est également disponible à l'adresse suivante :

<http://www.eid-rhonealpes.com/telechargement.htm>

## Compostage

Dans le cadre de son action « développement durable », le Conseil municipal des enfants de Tencin étudie la possibilité de mettre en œuvre un compostage à la cantine de l'école pour la rentrée 2016/2017.

Cette action permettra à terme une réduction des déchets enlevés par la collectivité et la production d'un compost qui pourra être utilisé pour les plantations de l'école.

D'autre part, une petite enquête est mise en place pour savoir si les Tencinois habitant en logements collectifs sont intéressés par la possibilité d'installer des composteurs collectifs dans leur quartier.

Vous pouvez si vous êtes intéressés, laisser vos coordonnées sur la boîte mail de la mairie ([www.tencin.net](http://www.tencin.net)).

## L'AMAP de Tencin accueille de nouvelles familles

Créée en 2009, sous l'impulsion de quelques bonnes volontés, l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupe une trentaine de familles qui se régalaient chaque semaine de produits biologiques locaux (fruits, légumes, viandes, pain, laitages...).

Si ce concept vous intéresse, contactez-nous : [amaptencin@gmail.com](mailto:amaptencin@gmail.com)



## VFD

Les VFD recherchent des conducteurs en période scolaire (CPS) sur le secteur de Tencin souhaitant travailler entre 24 et 32 heures par semaine en période scolaire.

### Contact :

M. Laurent Burg, directeur d'exploitation  
06 18 80 40 04  
laurent.burg@vfd.fr



## HALTE AU BRUIT...

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

## Coworking dans le Grésivaudan Donnez-nous votre avis sur la création d'espaces de travail partagés sur le territoire.



ericgreletstrikingly.com

- Répondez au questionnaire en ligne : <http://bit.ly/TLGresivaudan>
- Prenez part à l'un des 8 ateliers participatifs : <http://bit.ly/barcampsTLG> (les dates et lieux figurent dans le lien ci-dessus)

### Pour en savoir plus :

- Karine POULIGUEN : 06 30 36 62 74
- Hugues DE VAULX : 06 48 03 74 14

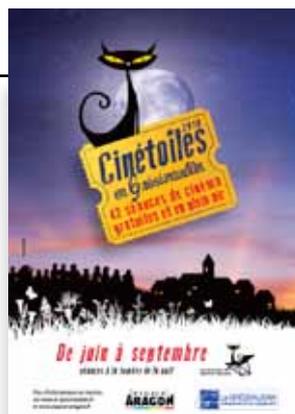


## Feux de Jardins



Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 du 15 décembre 2008, le brûlage des déchets végétaux (jardins et taillage des haies) est interdit par application du code de l'environnement.

Vous pouvez apporter vos déchets végétaux dans les différentes déchetteries du territoire du Grésivaudan.



## Pourquoi j'ai pas mangé mon père de Jamel Debbouze

**Vendredi 8 juillet - Tencin - Animation**

L'histoire incroyable et trépidante d'Édouard, aîné, malin et répudié du roi des simiens préhistoriques. Après avoir échappé à la mort et grandi loin du trône, Édouard redouble d'ingéniosité et invente le feu, la chasse, l'habitat moderne, l'amour et... l'espoir. Il va révolutionner l'ordre établi et mener son peuple vers l'évolution de l'humanité.

Plus d'infos en mairie 04 76 71 36 14.

# Au jour le jour



## Voeux du Maire 8 janvier 2016

Après la cérémonie des voeux, le maire en a profité pour présenter les médaillés 2015 du Kickboxing.



## Repas des anciens

7 février 2016

Cette année, le repas des anciens s'est déroulé au Centre Culturel. Près de 60 participants ont partagé un repas festif dans une atmosphère chaleureuse et joyeuse.





## Foire au boudin

14 février 2016

*Il fallait venir très tôt ce dimanche matin pour pouvoir se régaler des boudins et charcuterie artisanale présentés par les producteurs locaux.*



## Soirée Jeux de Société

Le 27 février à la Maison des Associations

*Cette soirée organisée par l'association 1,2,3, Bouge est un rendez-vous incontournable pour les passionnés de jeux de société.*



# Au jour le jour

**Années 80**

12 mars 2016

*Un franc succès pour cette deuxième édition de la soirée organisée par le Comité des fêtes.  
Un grand bravo à l'équipe et aux participants!*



## Carnaval de l'école

Le 15 mars 2016





## Retour du Cross à Tencin

Le 17 avril 2016 . De nombreux participants, une ambiance chaleureuse même si la météo n'était pas favorable.



## Cérémonie du 8 mai



## Inauguration de la Place du 19 mars 1962

Le 28 mai 2016, accompagné du député Pierre Ribeaud, les élus de la commune, les enfants du CME et les représentants de la FNACA se sont retrouvés pour l'inauguration de la Place du 19 mars 1962 (ex parking Fofo).



# Vos agendas – À vos agendas – À vos agendas

## Fête du Rugby le 2 juillet

De 10h à 12h : activités sportives terrain de sport Pré Sec.

À partir de 11h45, sur le parking U Express, animations commerciales, barbecue à midi et paella géante en soirée.

## Cinétoiles le 8 juillet

Le 8 juillet : Cinétoiles, projection du film d'animation

« Pourquoi j'ai pas mangé mon père » au parc de la mairie à la tombée de la nuit. Pique-nique partagé à partir de 20h.

Espace culturel en cas de pluie.

## Bal populaire le 13 juillet

Le 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire devant les écoles maternelle et primaire Bellevue.

## Forum des associations le 10 Septembre

Le 10 septembre : Forum des associations de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle PréSec).

**Le maire et le Conseil municipal vous souhaitent un bel été !**

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 14h30 à 18h • Mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 14h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h

**Directeur de la publication :** François Stefani – **Rédaction :** Joël Marseille, Robert Fois,

**Photothèque :** © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – **Mise en page :** Françoise Colin-Madan

*Le Bulletin de Tencin – N° 8, Juin 2016*